

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE



DEPARTEMENT
des ALPES-MARITIMES

Communauté de
communes du pays
des Paillons

OBJET :
Attribution du marché de
traitement des déchets
ménagers et assimilés

Décision n° 23 05 01

L'an deux mille dix sept, le mardi vingt trois mai à dix-huit heures trente, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Blausasc, au siège de la communauté de communes, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Edmond Mari.

Etaient présents : Messieurs Edmond Mari, Maurice Lavagna, Francis Tujague, Joël Gosse, Michel Lottier, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Michel Calmet, Jean-Marc Rancurel, Noël Albin, Madame Edith Lonchamp, Monsieur Christian Dragoni, Madame Martine Brun, Monsieur Bernard Martinez, Madame Evelyne Laborde, Messieurs Yves Pons, Gérard Branda, Jacques Saulay, Georges Gaede, Madame Michèle Maurel, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Mesdames Christiane Blanc-Ricort, Béatrice Ellul et Monsieur Jean-Marie Franco formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Monsieur Pierre Donadey par Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Cyril Piazza par Madame Béatrice Ellul, Madame Nadine Ezingard par Monsieur Gérard De Zordo, Monsieur Jean Nicolas par Monsieur Francis Tujague, Madame Germaine Millo par Monsieur Jean-Marc Rancurel, Madame Sylvie Gantelme par Monsieur Noël Albin.

Absents excusés : Monsieur Robert Nardelli, Madame Alexandra Russo, Messieurs Philippe Mineur, Marc Leroy, Stéphane Sainsaulieu.

Madame . Béatrice Ellul a été nommée secrétaire de séance

Le président rappelle que le marché de traitement des déchets ménagers et assimilés attribué à l'entreprise Sonitherm a fait l'objet d'un avenant de prolongation jusqu'au 17 juin 2017 et prend donc fin à cette échéance. Un nouvel appel d'offres ouvert a été lancé. Au terme de cette mise en concurrence et après analyse des offres par la commission d'appel d'offres réunie le 17 mai dernier, le président propose de signer le dit marché avec l'entreprise Sud Est Assainissement pour un montant de 125 € HT / tonne (avec TGAP).

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

- Vu les résultats de la consultations d'entreprises menée selon la procédure d'appel d'offres ouvert, en application des articles 43, 66, 67 et 68 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, pour la passation d'un marché de service à bons de commande portant sur le traitement des déchets ménagers et assimilés ;
- Vu l'avis de la commission d'appel d'offres réunie le 17 mai 2017;

Autorise le président à signer le dit marché avec l'entreprise Sud Est Assainissement, pour la période allant du 18 juin 2017 au 31 décembre 2018, au prix de 125 € HT la tonne (avec TGAP).

Nombre de conseillers en
exercice : 36

Nombre de présents : 25

Nombre de votants : 31

Pour : 31

Contre : 0

Abstentions : 0

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-240600593-20170523-230501-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/05/2017

